



Déclaration CTA conjoint
du 25 novembre 2020

Madame le Recteur, Mesdames et messieurs les membres des CTA d'Amiens et de Lille,

Le rapprochement entre la Jeunesse et les Sports et le ministère de l'Éducation nationale qui se profile pour janvier 2021 dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, inquiète le Sgen-CFDT. Il n'en a d'ailleurs jamais été demandeur, et s'en inquiète d'autant plus que ce rapprochement se fait de façon précipitée, et dans un contexte de crise sanitaire qui ne le facilite pas.

Les Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais et Picardie souhaitent vous faire part de leur questionnement à plusieurs sujets :

- L'accueil et l'intégration de nouveaux agents de l'Éducation Nationale tout d'abord. Cet accueil se pose à la fois sur un plan humain et physique. Sur le plan humain, des personnels dédiés seront-ils mis à disposition pour faciliter l'accueil et l'intégration de ces nouveaux personnels ? 190 à 200 personnes seront concernées par ce transfert au 01/01/2021: seront-elles réparties sur les deux académies ou directement dans la région académique? En ce qui concerne les locaux, la nouvelle cité administrative n'étant programmée que pour 2023, il va falloir, en attendant, que des agents ne travaillant pas sur les mêmes sujets et pour les mêmes ministères partagent les mêmes locaux, n'est-ce pas ? Qui va accompagner cette périlleuse situation ? avec quels organisation et moyens, tant humains que financiers ?

- L'organisation des services est présentée comme étant "évolutive". Les agents qui vont intégrer l'Éducation Nationale s'inquiètent du devenir de leurs missions et de sa traduction en fiches de postes.

Ils ne savent pas non plus ce qui pourra relever du télétravail et ce qui n'en relèvera pas. En ce qui concerne les SDJES, l'organigramme est différent pour les 5 départements : une harmonisation est-elle prévue ?

- L'organisation et les conditions de travail posent également des questions auxquelles nous n'avons pas encore de réponses. Ainsi, les modalités de travail, les Obligations Règlementaires de Services ne sont pas les mêmes : les agents Jeunesse et Sports travaillent beaucoup pendant les vacances, les horaires, les cycles de travail ne sont pas les mêmes : comment va évoluer l'organisation du travail de ces agents ? et celles des autres? Par ailleurs, ces agents disposent actuellement de véhicules, de matériel informatique appartenant au ministère des affaires sociales : vont-ils garder ce matériel, va-t-il être remplacé ?

- Des questions relatives aux gestions de carrière se posent ensuite. Le régime indemnitaire, les évolutions de carrière sont très différents entre les ministères. Ainsi, le régime indemnitaire des personnels administratifs, gérés actuellement par le ministère des

affaires sociales, certes annoncé comme maintenu par le Protocole d'accord, ne risque-t-il pas d'être remis en cause au fil du temps ?

- La question de la gestion des ressources humaines n'est pas réglée non plus. Quel service sera mobilisé pour répondre aux préoccupations des personnels dans leur nouvelles missions ? Quid du partage de responsabilité entre rectrice et préfets ?

- Le dialogue social va prendre une place essentielle dans cette réorganisation. Le Sgen-CFDT ne souhaite pas que soient créées des instances interacadémiques spécifiques "Jeunesse et Sport" , le dialogue social doit avoir lieu dans le cadre des CTSA et CTA, sauf dans le cas des CHSCT, qui devra être dédié "jeunesse et sports, afin d'être au plus près des collectifs de travail et de problèmes qui leur sont spécifiques.

Les élus Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais et Picardie pensent que le dialogue social doit également se faire en amont de la réorganisation programmée par le biais de Groupes de Travail. Par ailleurs, ils demandent qu'un Comité de suivi soit installé, accompagné d'un planning prévisionnel, à la fois pour évaluer la mise en place de cette nouvelle organisation des services et pour réfléchir aux améliorations possibles à lui donner.

Le Sgen-CFDT, qui, nous le répétons, n'était pas demandeur de ce rapprochement, ne s'y oppose pas pour autant. Il sera néanmoins vigilant à ce que les conditions de travail, les déroulés de carrière des agents ne se dégradent pas et à ce que le dialogue social soit de qualité. Enfin, seule la réflexion collective autour d'un projet commun et sa mise en oeuvre pourront donner du sens à ce rapprochement, condition première de sa pleine réussite. Les élus Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais et Picardie comptent bien y contribuer.